

Picardie Energie Solaire SAS

118 Grande Rue 60400 Salency

Tél : 06 85 63 08 72

siret : 992 069 955 00019 - ape : 4321A

<https://picardie-energie-solaire.fr>



-Revente du surplus de votre production d'électricité ou stockage ?

Sur internet on trouve plein de sites qui comparent les différentes solutions mais ne tranche pas vraiment sur ce sujet qui est extrêmement important. Pourtant, cela conditionne le choix de votre type d'installation, de votre fournisseur d'électricité et donc le montant de votre investissement et sa rentabilité.

Picardie Energie Solaire, comme d'autres installateurs de centrales photovoltaïques, est certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Cela veut dire qu'en faisant appel à nos services, vous pouvez prétendre à la prime à l'installation et à un contrat de rachat de votre surplus de production avec EDF OA (Obligation d'Achat), voir tableau ci-dessous :

Puissance	Prime à l'autoconsommation du 01/01/2026 au 31/03/2026	Tarif de rachat du surplus du 01/01/2026 au 31/03/2026
De 0 à 9 kWc	0,08 €/Wc soient : 240 € pour un 3 kWc 480 € pour un 6 kWc 720 € pour un 9 kWc	4 c€/kWh
De 9 à 36 kWc	0,14 €/Wc jusqu'à 5040 € pour un 36 kWc	5.36 c€/kWh

-Le premier inconvénient de ces primes et de ce contrat de rachat : vous êtes lié avec EDF pour 20 ans ou alors vous perdez votre contrat de rachat en changeant de fournisseur d'électricité.

-Le deuxième problème, est à notre sens le plus important, est d'ordre financier :

On vous rachète votre surplus à 0.04€ ou 0.0536€ le kWh en fonction de la puissance de votre installation.

Hors, lorsque vous utilisez l'électricité fournie par EDF on vous la vend à 0.1952€ du kWh avec l'ensemble des taxes hors abonnement.

L'achat d'électricité vous coûte donc 3.6 fois plus cher que le courant que vous vendez à 0.0536€ du kWh (centrale de 9 à 36kWc) ou, pire encore, 4.9 fois plus cher que votre prix de vente de 0.04€ du kWh (centrale faisant moins de 9kWc).

Cela ne va pas s'arranger dans la mesure où l'électricité ne fait qu'augmenter alors que les prix de rachat d'EDF Baisse de trimestre en trimestre.

-Pour finir, le bénéfice de votre vente de surplus, quand votre centrale est supérieure à 3KW, devient imposable et s'ajoute à vos autres revenus.

Pour faire simple : c'est comme si on vous reprenait votre prime à l'autoconsommation et en plus on vous fait payer l'électricité que l'on vous fournit beaucoup plus chère que vous ne la revendez !

En d'autres termes, le bénéfice n'est pas pour vous mais pour EDF !!!!!

Ne revendez pas votre surplus à EDF OA ou à un autre opérateur (qui ne le rachètera pas plus cher), Vos mieux le stocker pour l'autoconsommer. C'est la solution la plus rentable !

La préconisation de Picardie Energie Solaire c'est de stocker le surplus et non le revendre dans les conditions actuelles de rachat de surplus et compte tenu de l'évolution récente des coûts de l'électricité.